

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 14/12/23

DÉLIBÉRATION N° C.2023-17

AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Date de la convocation
07/12/2023

Le 14/12/23 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	x				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie		G. BARAT	X		
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL / 10 (45% des voix)	2	2		4	172,5

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe		JM TAGUET	X		
CORNELISSEN Jacqueline	X				
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.		V. MARTIN	X		
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
TAGUET Jean-Marie	X				
VIDAL Marie-Laure	X				
ZIOLO Eric		ML VIDAL	X		
23 CHEVREUX Laurence					
DEFEMME Catherine	X				
JOUANNETAUD Marinette			X		
LEGER Jean-Luc					
MARTIN Valéry	X				
SIMONET Valérie		C. DEFEMME	X		
87 LARDY Brigitte		P. MALET	X		
MALET Patrick	X				
TOTAL / 16 (25% des voix)	6	6		12	95,833

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
BUJON Marc					
CORNELISSEN Tony		P. CHARLE	X		
FONFREDE Alain			X		
MONTIGNY Pascal					
VMM BONNET-TENEZE V.		R. NICOUX	X		
BOUCHOT Estelle					
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla		G. MORATILLE	X		
SAVIGNAC Sylvie		L. DELEFOSSE	X		
VEM CHAUMEIL Romain					
COURTEIX Nadine					
FRAYSSE Marie					
CGS BAUMGARTEN Christophe		T. LETELLIER	x		
BONIFAS Marina		B. SIMONS	X		
LETELLIER Thierry	X				

	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin	X				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	X				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.			X		
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard	X				
	ROULLAND René		B. REUGE	X		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre		G. SALVIAT	X		
	COLIN Juliana		M. FOHR	X		
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	X				
BC	FORESTIER Joël	X				
	TOTAL / 32	8	9		17	51

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier	x				
BEYNEL Liliane		P. BRUGERE	x		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume		L. MOCAER	x		
CHEVALIER Pierre		B. POUYAUD	x		
CHEZE Monique			x		
CORNELISSEN Josée			x		
COULON Martial					
COURTEIX Michel	x				
DELEIGNIES André	x				
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline			x		
FLAMENT Mélanie					
FONTAINE Guillaume			x		
FOURGNAUD Claudine			x		
GAGE Pascal	x				
GRATADOUR Marcel	x				
HERRAULT Chantal		D. JOLY	x		
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno	x				
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.			x		
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir			x		
LACHAUD Michel					
LALY Denise		P. GAGE	x		
LAUZANNE Claudie			x		
LEFAI Benjamin			x		
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François	x				
LOUCHART Arnaud	x				
MAGIMEL Alain		M. SAUGERAS	x		
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	x				
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence	x				

MORATILLE Gérard	x				
NOUAÏLE Josette	x				
PENEL Eric	x				
PEREON Julien		S. ISLJAM	x		
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre	x				
ROUX Marie-Hélène			x		
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel	x				
SEGUI Aurélien			x		
SENOUSSAOUI Bernard			x		
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy		B. HOUGAS	x		
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine		J. NOUAÏLE	x		
ZANELLI Philippe		D. BEAUMONT	x		
TOTAL / 65	24	10		34	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane			X		
ARNAUD Carole		P. SOULMAGNON	X		
ARNAUD Christian		C. PARDANNAUD	X		
ASO Eric			X		
BERGERON Guillaume	X				
BOYER Laurence			X		
BREBION Célia			X		
BREHIN Geneviève		V. WEIMANN	X		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline			X		
CAGNON Olivier		D. TERNAT	X		
CHAPAL Arnaud			X		
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUMEYNIÉ Jean-Claude		L. ESCOUBEYROUX	X		
DUPONT Nicolas		C. MOULIN	X		
DUPRADEAUX Cyrille					
FAURE Jacques	x				
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle	x				
LAPOSTOLLE Gaëlle		C. HORNEBECK	X		
LEFORT Laurent			X		
LE MIGNOT Guy			X		
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick			X		
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	X				
MOUNAUD Patrick		G. GUYONNET	X		
PARDANNAUD Christian	X				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica			X		
REUGE Bernard	X				
ROMAN Alexandru		M. GRANIER	X		
SALVIAT Gérard	X				
SOULMAGNON Philippe	X				
TERNAT Didier	X				
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique	X				
ZUCCA Alain		N. GERVAIS	X		
TOTAL / 43	11	10		21	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine			X		
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France		R. VERGER	X		
FOHR Mariette	X				
GARDELLE Marie-Christine	X				
HENRIO Rémi	X				
JEGOU Isabelle		G. MATINAUD	X		
KONINGS Paul					
LAHAYE Françoise		R. HENRIO	X		
LE GRAND Yannick		MC GARDELLE	X		
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles	X				
SUDRON Frédéric			X		
VERGER Roland	X				
TOTAL / 15	5	4		9	
Communes et EPCI=30 % des voix	48	33		81	115

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Fanny COUEGNAS, Violette JANET-WIOLAND, Eloïse LE ROUX, Florence LEPLÉ, Olivier ZAPPIA.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Description :

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent déduction faite des restes à réaliser.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2023 avant l'adoption du budget primitif 2024 selon la répartition ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2023	Autorisation 2024
20_Immobilisations incorporelles	3 450,00 €	862,50 €
204_subventions versées	9 300,00 €	2 325,00 €
21_Immobilisations corporelles	428 224,97 €	107 056,24 €
23_Immobilisations en cours	10 000,00 €	2 500,00 €
27_Autres immobilisations financières	65 821,27 €	16 455,32 €
45_Opérations pour le compte de tiers	53 000,00 €	13 250,00 €
TOTAL		142 449,06 €

La limite de 142 449.06 € correspond à la limite supérieure que le syndicat pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2023 avant l'adoption du budget primitif 2024 selon la répartition du tableau ci-dessus.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	43,125	2	4		172,5	
Départemental = 16	7,986	6	12		95,833	
Communes = 124	1	40	64		64	
EPCI = 32	3	8	17		51	
TOTAL = 182		56	97		383,333	

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président, Philippe BRUGERE

REÇU LE

22 DEC. 2023

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**

Ph. Brugere



Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité

Le 22.12.23

et qu'elle a été affichée

Le 22.12.23

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevalches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

